

Document d'information sur le produit d'assurance

**Compagnie (Assureur) : Chubb European Group SE - Tour Carpe Diem, 31, Place des Corolles – Esplanade Nord – 92400 Courbevoie, France**

**Chubb European Group SE** entreprise d'assurance immatriculée en France sous le numéro d'identification 450 327 374 RCS Nanterre, régie par le Code des Assurances ; est agréée et supervisée par l'ACPR.

**Produit : Police Assurance Multirisques sans Sports d'hiver – Transavia**

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

## De quel type d'assurance s'agit-il ?

Cette assurance Voyage couvre le détenteur d'un billet d'avion (aller ou aller-retour) en cas d'annulation de son voyage, d'incidents de voyage et/ou autres événements, sous réserve des conditions, limites et exclusions du contrat d'assurance.



### Qu'est-ce qui est assuré ?

Les montants des garanties sont soumis à des **plafonds**, lesquels figurent dans le tableau des garanties prévu dans les conditions particulières.

- ✓ **L'annulation du vol** : Remboursement plafonné au coût du billet. Incluant aussi l'annulation si vous êtes malade des suites du Coronavirus (COVID-19) dans les 28 jours précédant le début de votre Voyage.
- ✓ **Le vol, la destruction ou la perte de vos bagages et effets personnels** dans une limite de 2000 euros
  - Ordinateurs portables, agendas électroniques, matériels audio-visuels, appareils photos, appareils vidéo ou HIFI ; 500 euros
  - Téléphones mobiles ; 90 euros
  - Objets Précieux ; 150 euros
- ✓ **Les incidents de voyage**
  - ✓ retard aérien au-delà de 6 heures ; 50 euros/250 euros max.
  - ✓ Retard de livraison des Bagages : remplacement des effets de première nécessité lors d'un retard > 12 heures ; 150 euros
  - ✓ Vol manqué ; 250 euros
  - ✓ Documents de voyage ; 500 euros
  - ✓ Espèces ; 250 euros
  - ✓ Durée des Garanties ; 31 jours.
- ✓ **Assistance médicale**
  - ✓ Assistance en cas de décès ; 7 500 €
  - ✓ Frais funéraires et accompagnement du défunt ; 1 200 €
  - ✓ Contact médical et rapatriement ; à frais réels
  - ✓ Retour anticipé ; Billet Retour
  - ✓ Autres coûts suite à maladie ou accident ; à frais réels
  - ✓ Assistance Voyage ; à frais réels
- ✓ **Individuelle Accident**



### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Mineurs non accompagnés ou voyageurs de plus de 65 ans à la date de souscription du contrat, voyageurs ne résidant pas de façon permanente en France et ne se trouvant en France au moment de l'achat du contrat
- ✗ Vols et voyages vers, en provenance ou transit de/vers Cuba
- ✗ Les voyages dont la principale raison est la pratique de sports d'hiver ou une croisière ; les voyages qui impliquent une activité commerciale ou un travail manuel
- ✗ Limitation de responsabilité en cas de force majeure ou événements assimilés pour les services d'assistance (Guerre, Guerre civile, émeute, mouvement populaire, grève, prise d'otage, épidémies, catastrophes naturelles ou pollution)
- ✗ Les accidents causés ou provoqués intentionnellement par l'assuré
- ✗ Les sinistres dus à l'usage par l'assuré de drogues, stupéfiants non prescrits médicalement ; liés au suicide ou à la tentative de suicide ou à l'automutilation de l'assuré
- ✗ Les voyages lorsque votre médecin vous a déconseillé de voyager ou s'il vous a donné un pronostic de phase terminale
- ✗ Toute garantie, sinistre ou indemnité dont le paiement exposerait Chubb à une violation des résolutions des Nations Unies ou des sanctions économiques et commerciales, ou des lois ou règlements de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la France ou des Etats-Unis d'Amérique.



### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

- ! Tout problème médical préexistant d'une quelconque personne vis-à-vis de laquelle dépend Votre Voyage qui a été diagnostiqué avant la date de réservation du Voyage (ou la date de début de la Période d'Assurance si cette date intervient ultérieurement) et qui pourrait entraîner l'annulation du

- ✓ En cas de décès ; 20 000 €
  - Enfant mineur de moins de 16 ans ; 3 400 €
  - Personnes de plus de 70 ans ; 3 400 €
- ✓ En cas d'Invalidité Permanente ; 20 000 €
  - Personnes de plus de 70 ans ; 3 400 €
- ✓ Frais Médicaux à l'Étranger ; à frais réels après remboursements de la sécurité sociale et des organismes complémentaires de l'assuré
- ✓ **Assistance juridique**
  - ✓ En Europe ; 10 000 €
  - ✓ Hors Europe ; 20 000 €
- ✓ **Responsabilité Civile**
  - ✓ Tous dommages confondus, par événement ; 2 000 000 €

#### Voyage

- ! L'annulation du fait de ne pas avoir obtenu le passeport, visa ou permis nécessaire pour Votre Voyage ou en lien avec les vaccinations nécessaires
- ! Le non-respect de l'heure limite de l'enregistrement du vol et/ou présentation à l'embarquement ; la prise en charge des frais déjà remboursés par la compagnie aérienne ou des tiers ou en cas de transfert sur une autre compagnie dans les horaires initialement prévus pour le retard / vol manqué
- ! Le vol de bagages et effets personnels consécutif à des oublis, négligence, laissés sans surveillance dans un lieu public ou entreposés dans un local mis à disposition commune de plusieurs personnes (bagages et effets personnels)
- ! Les sinistres de toute nature découlant directement ou indirectement du Coronavirus Covid-19 et/ou de sa propagation à l'exception des frais médicaux liés au Coronavirus (COVID-19) à condition que vous ne voyagiez pas dans, vers ou à travers une zone classée « orange » (Déconseillée sauf raison impérative) ou « rouge », de l'annulation si vous êtes malade du Coronavirus (COVID-19) dans les 28 jours précédant le début de votre Voyage et de l'Interruption prématurée de votre voyage si vous tombez malade du Coronavirus (COVID-19) au cours de votre Voyage.

La liste complète des exclusions figure aux Conditions Générales. Une somme peut rester à la charge de l'assuré (franchise).



### Où suis-je couvert ?

- ✓ Dans le monde entier, excepté les vols et voyages vers, en provenance ou en transit de/vers Cuba.



### Quelles sont mes obligations ?

#### Sous peine de suspension des garanties, de résiliation ou de nullité du contrat

- **Avant le commencement de mon contrat d'assurance**  
Répondre exactement aux questions posées par l'Assureur, notamment dans le formulaire de déclaration du risque lui permettant d'apprécier les risques qu'il prend en charge.
- **Pendant la vie de mon contrat d'assurance**  
Déclarer les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit d'aggraver les risques, soit d'en créer de nouveaux, rendant inexacts les réponses faites avant la signature du contrat et ne pas provoquer volontairement d'événement générateur de garantie  
S'acquitter du paiement des cotisations aux échéances convenues
- **En cas de sinistre**  
Prendre immédiatement les mesures de sauvegarde nécessaires afin de limiter l'importance du sinistre  
Déclarer tout sinistre dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter du moment de sa connaissance par :
  - En ligne (le plus simple et le plus rapide) sur : <https://www.chubbclaims.com/ace/fr-fr>.
  - Par Courrier à Chubb European Group SE - Service Indemnités Assurances de Personnes, La Tour Carpe Diem, 31 place des Corolles, Esplanade Nord - 92419 Courbevoie Cedex
  - Par email à : [AHdeclaration@chubb.com](mailto:AHdeclaration@chubb.com);



### Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation, sous forme de prime unique, est due à la réservation du voyage et payable sur le site internet de Transavia ou par tout moyen de paiement utilisé lors de la réservation du voyage.



### Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

**Commencement :** La garantie annulation produira ses effets à la date de souscription. Les autres garanties produiront

leurs effets le jour du départ en voyage et expirent le jour du retour de voyage.

**Durée du contrat** : correspond aux dates de voyage indiquées sur la facture délivrée par Transavia avec une durée maximale de **Trente-et-Un (31) Jours consécutifs**

**Fin** : Garantie Annulation : expire le jour du départ en voyage ou à la date indiquée sur votre certificat d'assurance.

**Dans le cas d'un vol Aller-Retour :**

Garanties Bagages : La durée de validité de toutes les garanties correspond aux dates de voyage indiquées sur la facture délivrée par Transavia avec une durée maximale de 31 jours consécutifs.

Autres Garanties : la couverture expire le jour de retour du voyage.

**En cas d'un aller simple** : La validité des garanties se termine après que l'Assuré ait passé la Sécurité, le contrôle des passeports et la douane à destination.



### **Comment puis-je résilier le contrat ?**

- **L'assurance est non remboursable et non transférable.**